



## *16<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme*

### **17 Mars 2011 : UPR Liban :**

Intervenant : Romain Moriaud

Monsieur le Président,

Confronté à d'énormes instabilités politiques et sociales économiques au cours de ces dernières années, la RADDHO suit de près l'évolution de la situation des droits de l'homme au Liban depuis l'assassinat du Premier Ministre Rafik Hariri. Nous accueillons avec satisfaction la création d'une institution nationale des droits de l'homme ainsi que la mise en place d'un bureau du Médiateur dans le pays. Nous soutenons aussi la formation aux droits de l'homme dispensée aux forces de sécurité dans le pays et espère que celle-ci contribuera à améliorer positivement la situation des droits humains dans le pays.

Par ailleurs, nous félicitons le Liban pour son engagement à éliminer et à prévenir la torture qui se traduit par une adhésion au Protocole facultatif à la Convention contre la torture.

Cependant, la RADDHO regrette que la peine de mort soit toujours en vigueur malgré le moratoire lancé par le gouvernement. Nous encourageons le gouvernement à mettre en place les moyens disponibles afin d'abolir au plus vite la peine de mort.

Nous demeurons préoccupés par le fait que les réfugiés ne jouissent toujours pas du droit fondamental à la libre circulation dans le pays. Concernant les travailleurs migrants, nous déplorons le fait qu'ils ne soient pas protégés par le code du travail et qu'ils soient exploités, abusés et exposés à de mauvaises conditions de travail en violation des normes du BIT.

Enfin, nous invitons le Liban à dépénaliser l'homosexualité et à interdire toutes discriminations basées sur l'orientation et l'identité sexuelle ; à poursuivre dans sa volonté à éliminer la discrimination à l'égard des femmes, en droit et en pratique.

Pour finir, nous tenons à féliciter le Liban pour son adhésion aux principaux instruments relatifs aux droits de l'homme et à plusieurs instruments régionaux.

Je vous remercie.